



WWW.SDPM.NET

Retraite et pénibilité des Policiers Municipaux, Le Député Damien ABAD soutient le SDPM

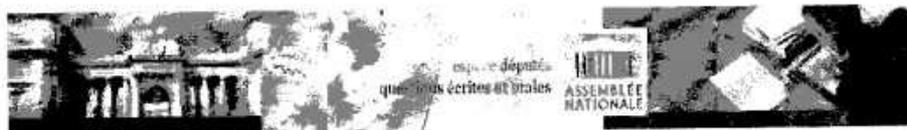


Le SDPM avait rencontré le Député Damien ABAD à l'Assemblée Nationale

Après les Députés SAINT-ANDRE, DARMANIN, MOUDENC, LUCA, c'est le **Député Damien ABAD**, qui répond à notre appel, concernant la pénibilité et la retraite des policiers municipaux.

Le SDPM demande (lire note communiqué) que la pénibilité des policiers municipaux soit reconnue concernant leur départ à la retraite, notamment au travers du dispositif "*compte épargne pénibilité*".

D'autres interventions importantes sont également à venir par de nombreux Députés.



Impression de la question 39-00315

Type de questions QE

Ministère interrogé : INT - Ministère de l'Intérieur

Question n° 39-00315 : du :date non fixée

M. Damien Abad attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'absence de certains professionnels comme les policiers dans le « compte épargne pénibilité ». Ce compte permettrait aux travailleurs ayant un métier pénible de partir plus tôt en retraite ou de pouvoir se reconvertir. Les infirmières et d'autres professionnels de santé publics pourraient bénéficier de ce dispositif, car ils travailleraient notamment en cycles décalés, la nuit, etc... Les militaires de la gendarmerie et policiers nationaux bénéficient également d'un régime particulier. Mais les Policiers Municipaux partent en retraite à 62, 65, voire 67 ans. Pourtant ils travaillent la nuit, le jour, en horaires décalés et sont exposés de plein fouet à l'insécurité. C'est pourquoi il lui demande donc pourquoi les policiers municipaux ne bénéficient pas également du « compte épargne pénibilité ».

Fermer

ADHEREZ AU SDPM POUR SOUTENIR NOS ACTIONS !